

Administration communale de Walferdange
Place de la Mairie BP1
L-7201 Walferdange

Objet : Dossier de Modification ponctuelle PAP « Rue de Bridel » à Bereldange

2 décembre 2025

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous sollicitons votre autorisation pour la modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier « Rue de Bridel » à Bereldange (réf. 19134/11C, approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 28.09.2023).

Le projet se situe rue de Bridel à Bereldange.

Le bien est inscrit au cadastre de la commune de Walferdange, section C de Bereldange, numéro cadastral 105/3746, 105/3747, 110/3748, 110/3749, 110/3750, 110/3751, 110/3752, 110/3753, 110/3754, 110/3755, 110/3756, 110/3757, 110/3758, 110/3759.

La modification du PAP a entre autres pour objet la rectification de limites parcellaires et du périmètre du PAP. Ces modifications ne mettent pas en cause la structure générale ou les orientations du PAP initial. Par conséquent, il est demandé d'appliquer la « procédure allégée – modification ponctuelle des PAP » définie aux articles 26 (2) et 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

L'ensemble des modifications apportées sont détaillées dans le rapport justificatif.

Dans l'espoir d'une réponse favorable et tout en restant à votre entière disposition

pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme. Sophie **MICHAUX**
Architecte Gérante



ANNEXES jointes à cette version sur support papier :

- Extrait de la carte topographique à l'échelle 1/5000 en 3 exemplaires
- Extrait cadastral vierge de date récente à l'échelle 1/2500 ou 1/250 délivré par l'Administration du Cadastre et de la Topographie indiquant les parcelles concernées par le projet, la contenance des parcelles, le(s) titre(s) de propriété de ces parcelles
- Copie lisible du PAG en vigueur concernant le site et permettant de juger son classement, complétée par une copie de la légende et du cartouche du PAG en vigueur avec l'approbation ministérielle
- Document photographique du site et de son contexte (dans le rapport justificatif)
- Certificat OAI
- Tableau récapitulatif indiquant les caractéristiques essentielles du PAP (repris dans le rapport justificatif)
- Levé topographique de la situation existante
 - + Partie écrite (6 exemplaires)
 - + Partie graphique (6 exemplaires)
 - + Rapport justificatif (6 exemplaires)

ANNEXE complémentaire en 1 exemplaire :

Clé USB comportant l'ensemble du dossier et de ses annexes en version pdf et sous forme vectoriel numérique